

2021

Candidats déclarés élus – 2^{ème} tour

=====

Groupement 1 : Etablissements publics de santé support d'un Groupement Hospitalier de Territoire, établissements publics de santé issus de la fusion des établissements membres d'un Groupement Hospitalier de Territoire ainsi que les Centres Hospitaliers Régionaux ou Universitaires non membres d'un Groupement Hospitalier de Territoire

NOM	VILLE	Dépt.
C.H. DE DUNKERQUE	DUNKERQUE	59
C.H.U. D'AMIENS	AMIENS	80
C.H.U. D'ANGERS	ANGERS	49
C.H. HENRI DUFFAULT	AVIGNON	84
C.H.U. DE BREST - HOPITAL MORVAN	BREST	29
C.H. DE CARCASSONNE	CARCASSONNE	11
C.H. RENE DUBOS - CERGY	CERGY-PONTOISE	95
C.H. INTERCOMMUNAL NORD-ARDENNES (CHINA)	CHARLEVILLE-MEZIERES	08
C.H. PUBLIC DU COTENTIN	CHERBOURG-OCTEVILLE	50
C.H.U. DE CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND	63
C.H. PUBLIC DU SUD DE L'OISE	CREIL	60
C.H.U. GRENOBLE ALPES	GRENOBLE	38
GR. HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE	LA ROCHELLE	17
C.H. DE VERSAILLES	VERSAILLES	78
C.H. LE MANS	LE MANS	72
C.H. DU MARIN	LE MARIN	97
C.H.R.U. DE LILLE	LILLE	59
C.H.U. DE LIMOGES	LIMOGES	87
GROUPE HOSPITALIER NORD-ESSONNE	LONGJUMEAU	91
C.H. DE MACON	MACON	71
ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE MARSEILLE	MARSEILLE	13
C.H. DE MONT-DE-MARSAN	MONT	40
GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	MONTFERMEIL	93
GR. HOSPIT. DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE - GHRMSA	MULHOUSE	68
C.H.U. DE NANCY	NANCY	54



NOM	VILLE	Dépt.
C.H.U. DE NICE	NICE	06
G.H.U. PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	PARIS	75
C.H. DE PAU	PAU	64
C.H.U. DE RENNES	RENNES	35
C.H. BROUSSAIS - G.H. RANCE-EMERAUDE	SAINT-MALO	35
C.H.U. DE SAINT-ETIENNE	SAINT-ETIENNE	42
C.H. DE SOISSONS	SOISSONS	02
C.H.U. DE BORDEAUX	BORDEAUX	33
C.H. DE BIGORRE	TARBES	65
C.H.I. TOULON - LA SEYNE-S/ MER	TOULON	83
C.H. DE TROYES	TROYES	10
C.H. DE VALENCE	VALENCE	26
HOPITAL NORD OUEST - VILLEFRANCHE S/ SAONE	VILLEFRANCHE S/ SAONE	69
C.H.U. DE TOULOUSE	TOULOUSE	31

NB : S'agissant du Groupement 1, seuls 39 candidatures ont été reçues lors du second tour. Conformément à l'article 17-1 des statuts, si les élections complémentaires ne permettent pas d'obtenir le nombre de délégués dans un groupement, ce dernier sera constitué des seuls délégués élus jusqu'aux prochaines élections, soit 39 pour le Groupement 1.

En conséquence, l'Assemblée Générale de Sham sera composée de 74 Délégués.



Groupement 6 : Collectivités territoriales et leurs établissements, entreprises, groupements, sociétés et syndicats qu'ils soient de droit public ou droit privé ainsi que tout organisme de droit privé bénéficiant d'une délégation de service public ou exerçant une mission d'intérêt général, les Services Départementaux ou Métropolitains d'Incendie et de Secours et les organismes d'Habitat à Loyer Modéré

NOM	VILLE	Dépt.
C.C.A.S. DE CHATELLERAUT	CHATELLERAUT	86
EHPAD LA PROVALIERE - CCAS DE ST MICHEL DE MAURIENNE	ST-MICHEL-DE MAURIENNE	73
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	SAINT-ETIENNE	42
SDIS DE LA COTE D'OR	DIJON	21
SDIS DE LA SAONE-ET-LOIRE	MACON	71
SDIS DE LA SOMME	AMIENS	80
SDMIS DU RHONE	LYON	69